L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

LUNDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 26 novembre.

Pour les marchés du Havre, de Liverpool, N. York et Charleston, voyez la page anglaise.

La cause de Jackson partout triomphante—dans l'Etat de New-York, sur 28 comtés, ce ticket a eu une majorité dans 27, faisant un total de 19,134 voix ! Le *Morning Courier* (journal de l'opposition) avoue la défaite de son candidat dans cet Etat. Dans le New Hampshire, sur 66 townships Jackson a eu 1096 voix de majorité. Dans le Maine, il a également eu une majorité de 2305 voix sur 41 townships.

Ce journal dit qu'il n'y a plus de doute que ces deux états seront pour Jackson.

Le *Héros d'Orléans* peut être maintenant considéré comme réélu président, les votes des Etats suivants lui étant assurés :

New York	42	électeurs.
Pennsylvanie	30	"
Virginie	23	"
Caroline du Nord	15	"
Caroline du Sud	11	"
Géorgie	11	"
Tennessee	15	"
Ohio	21	"
Indiana	9	"
Mississipi	4	"
Alabama	7	"
Louisiane	5	"
Total	193	

On pourrait ajouter les 7 voix du New-Hampshire, les 10 du Maine, les 4 du Missouri et les 5 de l'Illinois, qu'un peut considérer aussi certaines que les autres—ce qui fait **219** voix ! Il n'en faut que **145** pour élire le Président.

La malle de samedi nous a fourni des nouvelles d'Angleterre du 6 octobre, donnant des dates de Londres du 4 et de Paris du 2 : nous en avons fait un sommaire dans un *extra* que nous avons publié dans l'après-midi; mais comme un grand nombre de nos abonnés ne l'ont pas reçu, nous donnons ci après son contenu :

Les funérailles de Sir Walter Scott ont eu lieu le 26 septembre : le cortège qui l'a conduit à sa dernière demeure était immense. Les nouvelles politiques d'Angleterre ne sont d'aucun intérêt. On se prépare aux élections par tout le royaume ; elles doivent avoir lieu au commencement de janvier. D'après toutes les apparences, on ne doute pas que la grande majorité des membres nommés à la chambre des communes ne soient animés de cet esprit qui a présidé à la conception du bill de réforme, et qui d'après ce que le peuple suppose doit lui donner à la fin un bon gouvernement à bon marché. L'Irlande est toujours le théâtre de scènes de violence et de sang, et il y a peu d'espoir qu'on puisse y mettre bientôt un terme.

Le roi a visité Londres le 3 octobre, et plusieurs ministres ont travaillé avec lui. Il est reparti pour Windsor le même soir.

Quoique le choléra ait beaucoup diminué d'intensité il règne encore dans différentes parties du royaume. Les décès sont de 150 à 200 par jour.

Une communication de Joseph Bonaparte lue au dîner donné par les réformistes à Lumber-Troop, a annoncé la mort de Madame Letitia Bonaparte, sa mère.

Les nouvelles de Porto sont du 26 septembre. Les troupes de Miguel, ainsi que nous l'avons déjà appris par une autre voie, ont attaqué Porto mais ont été repoussées avec une perte qu'on estime à 2000 tués et blessés ; celle de don Pédro n'a été que de 500 hommes. Parmi les prisonniers faits par ce dernier se trouvait un certain nombre de prêtres, qui ont été chargés de chaînes et promenés en cet état dans la ville. On s'attendait à une nouvelle attaque, mais avec la parfaite assurance de la repousser.

Outre le succès de la résistance de don Pédro, on annonce aussi la capture d'un brick de 26 canons, qui a fait de Goa à Lisbonne, et qui portait une somme de 80,000 livres sterling; il a été pris le 27 septembre, par le brick constitutionnel le *Vingt trois juillet*. Le fort Avero a été aussi démoli par un détachement de troupes de don Pédro.

La flotte de Pamplona Sartorius a de nouveau été vue à quelques lieues de Porto, et on suppose qu'elle se dirigeait du côté de Vigo, ville devant laquelle on prétend que se trouvait, la veille, l'escadre de Miguel. Plusieurs escarmouches ont eu lieu entre ces deux armées navales, mais les pertes qui en ont résulté, tant d'un côté que de l'autre, ne sont d'aucune importance. L'armée de Miguel est en proie à la plus grande misère; ses soldats manquent de souliers et d'habits. Les désertions se répètent journellement.

Les navires le *Marquis d'Anglesea*, capitaine Morgan, et l'*Ebenezer*, capitaine Abbnett, qui portent des troupes à don Pédro, sont partis de Portsmouth pour Porto le 1er octobre ; une autre expédition de recrues devait suivre dans peu de jours. Les agents de don Pedro ont donné un grand dîner aux recrues à Londres le 4 octobre.

Une lettre de Lisbonne en date du 14 septembre ne fait pas un tableau bien encourageant des dispositions du peuple en faveur don Pedro : tous les hommes pensents, dit on, sont en sa faveur ; mais le peuple manque d'énergie, d'esprit public et de force morale. Les familles constitutionnelles ont été les premières à quitter la ville de Porto à l'approche de l'ex-empereur.

Un journal de Paris du 2 octobre annonce la formation du nouveau ministère à la tête duquel se trouve le maréchal Soult avec la présidence. On disait néanmoins que le duc de Broglie n'avait pas encore accepté positivement, mais qu'on s'attendait à le voir entrer au ministère. *Le maréchal Soult avait compté sur* M. Humann qui était absent de Paris. M. Humann est un habile financier ; dans tous les cas, on croit que s'il n'arrivait pas à temps, le portefeuille des finances serait confié par intérim à M. Thiers, dont la réputation comme financier est aussi très étendue.

Il se forme à Paris une association dont le but est de demander la presse ; 1°. en faisant rappeler les lois payées par les journaux ; 2°. en faisant rapporter les lois qui entravent cet leur publication ; 3°. en portant de l'argent à la disposition des journaux attaqués ; 4°. en offrant également des secours pécuniaires aux écrivains et imprimeurs qui seraient dans l'indigence.

Il paraît que des corps considérables de troupes russes sont arrivés sur la frontière du nord, on estime le total à 100,000 hommes. Ces mouvements ont, dit-on, engagé le gouvernement prussien à demander au gouvernement français que ces troupes se retirassent à 30 lieues de la frontières, s'engageant dans ce cas à retirer aussi les troupes prussiennes. Si les français entrent en Belgique, une armée prussienne y entrera aussi.

D'après des lettres particulières d'Allemagne, il paraît que les protocoles de la Diète n'éprouveront qu'une faible résistance vu le peu de préparatifs faits par les amis de la liberté.

Cependant sur certains points l'exaspération est à son comble, et dernièrement encore le roi de Bavière au moment d'arriver à Francfort sur Mein, a été environné par une multitude furieuse : qui l'a assailli à coups de pierre ; il a été dit-on, grièvement blessé.

Le roi Ferdinand VII n'était pas encore mort le 22 septembre et l'on croyait à son rétablissement. Madrid était tranquille ; néanmoins on avait concentré sur la ville des corps considérables pour prévenir les dissentions qui dans le cas de la mort du roi, eussent pu s'élever entre sa fille et don Carlos, pour l'hérédité de la couronne, les troupes espagnoles quittaient les frontières du Portugal.

L'assemblée nationale de la Grèce a donné son adhésion à la nomination du prince Othon comme roi de ce pays, par des lettres qui sont dictées par la stricte politesse, et adressées l'une au roi de Bavière et l'autre à son fils.

La Suède est en proie à la famine.

Une insurrection avait éclaté à Naples ; elle a été réprimée.

La malle d'hier ne nous a pas apporté de [illegible] mais nous avons reçu par cette voie une liste [illegible] de Londres jusqu'au 29 septembre, venue par [illegible] arrivé à New-York. En voici un sommaire.

Une lettre particulière de Rome dit que la santé [illegible] timé aux membres de la famille Bonaparte [illegible] Rome pendant la maladie de Madame Letitia [illegible] quitter cette ville. On ajoute que [illegible] de la demande des ambassadeurs [illegible] l'exclusion de celui de l'[illegible] s'exposer en [illegible] fermer les yeux [illegible]

La *Gazette d'Augsbourg*, du 22 septembre, contient une lettre de Bologne du 16, qui annonce que les troupes autrichiennes ont reçu l'ordre de sortir des légations le 15 octobre. On pense que les Français quitteront Ancône en même temps. La garnison de Bologne, après le départ des Autrichiens, se composera d'un bataillon de grenadiers du pape et d'un bataillon suisse. Les chasseurs de Zamboni (du pape) qui sont généralement détestés, partiront de Bologne en même temps que les Autrichiens, pour se rendre dans l'intérieur. De toutes ces améliorations promises par le gouvernement papal aucune n'a encore été réalisée. Les taxes sont excessivement oppressives, et produisent beaucoup de mécontentement. A Forli et en plusieurs autres villes de la Romagne, les arrestations continuent, et l'absolutisme règne sans obstacle.

Le *Journal des Débats* annoncent que le sloop l'*Ariane* est parti de Cherbourg pour Spithead, où s'assemble l'escadre anglaise. D'autres navires sont à l'ancre à Cherbourg prêts à mettre à la voile au premier signal. On dit que les déclarations dont les deux amiraux doivent être porteurs, sont attendues à chaque instant de Londres, pour être soumise à l'examen du gouvernement français. Le départ des flottes n'est retardée que par les mesures préliminaires qui doivent rendre simultanée la conduite des deux gouvernemens. Le roi de Hollande (c'est toujours d'après le journal officiel du ministère du 13 mars que nous parlons) a déjà été informé de la nécessité dans laquelle il a placé la France et l'Angleterre d'avoir recours à des mesures coërcitives pour assurer l'exécution des 24 articles du traité. Il est averti des conséquences que doit entraîner une conduite aussi incompatible avec la dignité des gouvernemens qui ont pris part à cette longue négociation, et dans fort peu de jours il sera à même de juger des dispositions générales de l'Europe à l'égard de la Belgique.

Nous espérons sincèrement, dit le même journal, que les énergiques démonstrations de la France et de l'Angleterre suffiront pour accomplir l'objet qu'elles ont en vue ; mais, quoiqu'il arrive, il faut que la question soit résolue. Les délais sont désormais impossible. La détermination qu'a provoquée le refus du roi de Hollande est connue depuis deux jours à Bruxelles. Le gouvernement belge n'a plus qu'à recueillir le fruit de la modération et de la patience qu'il a montrées dans le cours de cette négociation. Il a eu confiance dans ses alliés, et ils ne l'abandonneront pas.

Depuis le *Messager*, le roi de Hollande a jusqu'au 1er octobre pour se décider, et si après cette époque il n'a pas évacué Anvers, l'armée française passera la frontière, et l'armée belge s'avancera; un délai de dix jours sera alors accordé au roi de Hollande pour faire ses arrangemens. Si au 10 octobre, il n'a pas répondu d'une manière satisfaisante, l'armée belge soutenue par l'armée française investira Anvers seulement, sans approcher de Maestricht ou de la Meuse, et un autre délai de dix jours sera accordé avant de commencer les travaux du siège. Alors, le 20 octobre, en cas de refus du roi de Hollande, l'armée se préparera à attaquer la citadelle, et d'après les assurances données au cabinet français par un officier général qui doit diriger les opérations du siège, elle pourra être prise le 5 novembre, et l'armée française retournera prendre ses cantonnemens le 15 novembre. Il y a quelque chose d'assez gai dans ces arrangemens ; il semble, en vérité, que l'armée hollandaise doive être battue par l'armée française à la première vue, et qu'il ne lui reste aucune ressource après la prise d'Anvers, pour poursuivre l'armée envahissante qui, suivant le *Messager*, doit près cette campagne rentrer dans ses quartiers aussi tranquillement qu'un régiment qui revient de la parade.

La nouvelle de la mort du roi d'Espagne a été répandue en France par un individu parti de St. Ildefonso pour Bayonne au moment où Ferdinand était bien mal; en sortant de la ville, quelqu'un lui dit que le roi était mort ; au lieu de s'informer de ce qu'il y avait de vrai dans cette nouvelle, il piqua son cheval et alla la répandre à Bayonne, d'où elle parvint bientôt à Paris. On dit qu'une soixantaine de capitalistes de Paris se trouveront ruinés par suite de spéculations à l'égard de ce rapport.

Le journaux de Francfort du 17, disent au sujet de la discussion de la nouvelle loi sur la presse, que le comité a fait son rapport à la Diète, et que les représentans de différens états ont envoyé ce rapport à leurs gouverneurs respectifs pour leur demander des instructions sur le sens dans lequel ils devaient voter. On affirme de nouveau que les points fondamentaux de la loi proposée ont été arrêtés à Berlin : tous les ouvrages purement scientifiques seraient exceptés de la censure préalable ; toutes les publications politiques ou purement spéculatives, seraient soumises à la censure quelque fût le nombre des feuilles ; Et en outre on réserverait aux différens gouvernemens de la confédération le *litre arbitre* de permettre sans restriction la publication des écrits relatifs à leurs affaires particulières ou de limiter à leur volonté par la censure l'exercice de ce privilège ; cette règle s'appliquerait aussi à la publication des débats des chambres. "On jugera par ces traits ce qu'est le libéralisme de la Diète.

La duchesse d'Angoulême est attendue à Coblentz, M. Gardin grand-veneur de Charles X est arrivé pour la recevoir.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 15 septembre.

La révolution de juillet et le 13 mars sont deux choses.

La *Gazette* répète sans cesse : "Quels fruits a produits la révolution de juillet ? Humiliation au dehors, misère au dedans ; la révolution est donc impuissante." Voilà une belle conclusion ! Parceque les hommes du juste-milieu qui ont hérité et perdu la révolution de juillet sont coupables, la *Gazette* se croit en droit de faire le procès à la révolution. N'est-ce pas confondre la vérité du principe avec le mensonge de l'effet ? Que la *Gazette*, la *Quotidienne* et tous les journaux légitimistes nous disent si jamais, depuis 20 ans, il y a eu à la tête du gouvernement un seul ministère national ? Les doctrinaires ne se sont ils pas jetés avidement sur la révolution de juillet comme ils s'étaient jetés, à diverses reprises, sur la proie de la restauration ?

Dès les premières semaines du mois d'août 1830, quels sont les conseils qui ont été suivis, si ce n'est ceux des doctrinaires ?

Quelles sont les théories qui ont prévalu, si ce n'est les ténébreuses théories de ces hommes de fatalité ?

Qui a fait les lois sur la garde nationale, sur les municipalités et sur les élections, si ce n'est les doctrinaires ?

Qui, par un jeu de bascule occulte, avait inventé les dépêches officielles et les dépêches secrètes ?

Qui a tendu sous les pas de deux ministres intègres et confians comme les honnêtes gens, les pièges de la camarilla ?

Qui les entravait à chaque instant dans leur marche et dans leurs patriotiques desseins ? qui les dégoûtait ? qui les calomniait ? qui les a remplacés ?

Qui tenait dans sa main, derrière la coulisse, les pétulants et colériques mannequins du ministère Périer ? qui a inventé le joli mot de *juste-milieu* ? qui a déduit de la révolution de juillet la quasi-légitimité ?

Qui a déserté l'alliance des peuples pour l'alliance des rois ? qui a bavardé, à perte d'haleine, sur la topographie de la Pologne, afin de prouver que, la Pologne n'est une plaine, nous ne devions pas la secourir ; raison d'une aussi grande force que si l'on disait que nous ne devons pas aider les Belges parce qu'ils sont mouillés par les brouillards, ni les Italiens parce qu'ils sont brûlés par le soleil ?

Qui a [illegible] poliment, dans une phraséologie assoupissante, ennui, que l'opposition était le *caput mortuum* [illegible] anarchie de 93 ? qui espadonnait, malgré leur [illegible] sur les flancs des centres, pour discipliner [illegible] à la cadée du budget les bataillons ministériels [illegible] les patriotes ?

[illegible] écute la presse ? qui se charge, à s'en faire [illegible] chasses et [illegible] ? qui se prévale et se [illegible] dans l'humble prosternation de *sujets* qui a [illegible] la violation de la Charte et les [illegible] du [illegible] ou les doctrinaires [illegible] voudrait vider avant [illegible] qu'elle n'ait pour commissaires [illegible] tion a abusé du pouvoir, il [illegible] elle en a usé, c'est fait qu'elle ne l'a [illegible]

[illegible] se trouve dans la meilleure de toutes les [illegible] possibles ; car la restauration est tombée [illegible] qu'elle a mis le pied sur le territoire [illegible] cherché, par toutes sortes de voies tortueuses, à étouffer la liberté. Elle a [illegible] le fondamental de la souveraineté [illegible] quel il n'y a point de nation. Les [illegible] ne sante, le pays les a [illegible] civilisation [illegible] et ses cou[illegible] par sur les [illegible] à la pragmatique [illegible]

les écrivains les plus véridiques et les plus courageux : [illegible] Tocsaillons, armés du poignard de la conspiration du fanatisme, ont égorgé les partisans de la folle guerre d'Espagne et terrassé la liberté d'un peuple héroïque, et livré aux ardeurs d'un despote l'or et le sang de la France ; ses jésuites ont opprimé les consciences, et ses préfets ont fraudé les élections, et enfin le parjure du 25 juillet a couronné dignement, par la mitraillade des Parisiens, douze règnes de mensonges et de tyrannie.

Si c'est là le bon temps qu'il nous faut regretter, nous préférons le temps actuel, bien misérable et bien honteux sans doute, mais qui n'est pas du moins sans avenir.

La *Gazette*, qui est le moins entêté et le plus habile des organes de la légitimité, sent très bien qu'elle serait mal venue aujourd'hui à vanter les prodigieuses félicités du régime de Charles X : elle sait que notre nation est avide de changement et qu'il faut déguiser et parer les vieilles tailles avec des habits neufs. Son droit héréditaire, qu'elle accroche comme elle peut aux temps passés, elle a essayé de le rhabiller avec le vote universel. Ainsi, après avoir dit que la révolution de juillet a fait son temps, quoiqu'elle commence à peine de naître, elle termine ainsi toutes ses phrases: "Voulez vous être libres et heureux ? " A quoi chacun de répartir qu'il ne demande pas mieux. " Eh bien ! prenez le droit héréditaire, c'est à dire Henri V, et nous vous donnerons par-dessus le marché le vote universel." C'est là un amalgame qui, nous en demandons bien pardon à la *Gazette*, n'a pas le sens commun : car vouloir Henri V, c'est aller à la monarchie pure, et vouloir le vote universel c'est aller à la république.

Il n'y a qu'un gouvernement fondé sur la souveraineté du peuple qui ne puisse pas être renversé par le suffrage universel. Mais un gouvernement fondé sur le droit héréditaire ! Y songez-vous ? Ou Henri V, souffrirait le vote universel et il tomberait, ou Henri V ne tiendrait pas cette promesse et la liberté périrait. La position où la *Gazette* met son héros n'est pas tenable. Les légitimistes n'ont d'espoir et de chance que dans la violence des talonnettes russes et autrichiennes. Cette chance est honteuse, cet espoir est anti-français; mais nous nous nous souvenons encore des cris de joie que poussaient les légitimistes lorsque les cosaques ramenaient en croupe la restauration, deux fois chassée de France par l'indignation et le dégoût du peuple. Si le 13 mars poursuit son système insensé, nous pourrons encore subir cette détestable humiliation, mais nous la ferons payer cher. (*National.*)

MÉLANGE.

D'un voleur surpris dans l'exercice de ses fonctions.

Qui dans sa vie n'a pas été pris pour ce qu'il n'était pas? Regardez autour de vous, c'est ce qui arrive à tous et tous les jours; voyez M. Ancelot, il y a peut-être quelques personnes qui le prennent pour un vaudevilliste de talent; voyez M. Joncières, si tant est que l'on puisse voir M. Joncières, peut-être se prend-il pour un homme d'esprit; voyez *le Revenant* qui prend *Bridoison* pour un journal spirituel, et *Bridoison* qui prend *le Revenant* pour un journal non moins spirituel. Nous avons un de nos amis qui a la manie de porter sa barbe longue: cette manie, qui a quelques-uns semble un simple ridicule, a pour lui les plus funestes conséquences: il a fait de tout son cœur et de toutes ses forces la guerre et au romantisme, en tant qu'il a pris interprètes certains criminels connus, et au saint-simonisme, et à la république, et cependant sa barbe l'a toujours fait passer, aux yeux de beaucoup, pour saint-simonien, romantique ou républicain. A sa place, nous nous couperions la barbe, et par-dessus le marché, nous nous ferions raser la tête, s'il en était besoin, plutôt que de nous laisser ainsi compromettre.

Hier, tandis que tout le monde dormait, à minuit, deux hommes veillaient, tous deux agités de pensées bien différentes. L'un, habile voleur de son métier, avisait dans son esprit aux moyens de s'approprier certains sacs d'argent, renfermés dans certain secrétaire de certain hôtel; les mains dans ses poches et la pipe sur le coin de la bouche, il songeait comment il se hisserait jusqu'au premier étage, comment du premier étage au second, et du second au troisième. Il est fâcheux, se disait il, que l'émeute dorme depuis quelque temps; aux jours d'émeute, l'industrie va d'elle-même, le vol est si facile que ce n'est plus un art, c'est un simple métier, et si l'on est pris, on se fait passer pour victime de ses opinions politiques, et pour martyr de la liberté.

Cependant l'autre homme était entré sans faire de bruit, sa femme le croyant à la campagne, comme deux jours il avait franchi la porte de son domicile à pas de loup, et voyant dans la maison une fenêtre entr'ouverte, il se dit: Plus de doute, c'est par là qu'il viendra. Or la perfide, avait-il su, après divans de bonheur conjugal, me trahir d'une manière aussi infâme; mais je serai vengé, et quand celui qui me deshonore paraîtra, je serai là.

Alors il chargea ses pistolets, et, sans lumière, se blottit derrière un rideau, serrant convulsivement ses pistolets au moindre bruit que faisait dans la rue un chiffonnier essuyant à ses vitres, ou un patriote bouillonnant cherchant vainement sa maison, au sortir d'un banquet frotté net et patriotique.

A ce moment, le voleur éteignit sa pipe, la serra précieusement dans un étui de bois, et la mit dans sa poche.

Car c'était une pipe bien chère: elle avait soulagé les longues heures de la captivité, que l'infâme gouvernement lui avait fait subir à la Force et à la Conciergerie, sous le frivole prétexte que quelques monnaies et quelques couverts d'argent s'étaient trouvés dans ses poches au moment où ils venaient d'être volés; cette pipe si chère avait été culottée à Brest.

Puis il regarda aux deux bouts de la rue, et au moyen d'une saillie du mur, des rebords des fenêtres et des persiennes, arriva sur le balcon du premier étage; puis, de là, au deuxième, puis au troisième, où il se disposait à couper un carreau avec un diamant, quand il apperçut une fenêtre ouverte. Bon, dit-il, ce n'est pas que pour les ivrognes qu'il y a un Dieu; et doucement, doucement, il poussa la fenêtre et entra.

Au même moment, un bras vigoureux le saisit au collet et lui appuya un pistolet sur la poitrine.

—Monsieur, dit le voleur, je vous assure que je n'ai aucune mauvaise intention.

—Silence, dit l'autre, je sais tout.

—Monsieur, reprit le voleur, rendez moi la justice de ne pas croire aux propos que tiennent sur mon compte des gens intéressés à me nuire.

—Trêve de dénégations, dit le jaloux, et écoutez moi un moment: votre vie est dans mes mains, et si j'avais cédé à mon premier mouvement, je vous aurais passé la tête.

—Monsieur, dit le voleur, permettez moi de vous faire observer que le Code pénal ne prononce pas la peine de mort en ce cas, et que vous n'avez aucun droit de me casser la tête.

—Il ne s'agit pas de mes droits. Je suis armé et vous ne l'êtes pas, et le seul moyen que je vous épargne est que vous me donniez votre parole d'honneur de vous trouver demain, à huit heures, au bois de Boulogne, au Ranelagh : mon arme est l'épée.

—Si c'est la votre bon plaisir, monsieur, je vous promets d'y être.

—Alors, monsieur, au revoir.

—Au revoir.

—Attendez : vous ne pouvez vous en aller par où vous êtes venu, on pourrait vous appercevoir.

—Et le jaloux conduisit le voleur à l'escalier. l'éclaira, et le fit sortir.

—A demain.

—Huit heures.

—Bien.

—L'épée.

—Comme il vous plaira.

Et après cette belle expédition, le voleur se signa, et rendit grâces au ciel d'en être quitte pour un rendez-vous auquel son adversaire était libre de l'attendre quinze jours. L'autre remonta chez lui, et s'endormit sur un divan.

Cependant le véritable objet de sa jalousie arriva, et commença à escalader à son tour. Il était parvenu au premier, quand une patrouille passa et le fit descendre.

—Où allez vous ?

—Monsieur, dit il bas au commandant de la patrouille, c'est une affaire d'amour, une femme mariée ; le moindre bruit la compromettrait.

—Tarare ! dit le commandant de la patrouille.

—Je vous dis la vérité.

—Pff, ajouta le commandant.

—Et vous êtes trop galant homme pour ne pas me rendre le service de me laisser aller.

—Connu, dit le chef.

—Connu, répètèrent les soldats.

—Mais, messieurs....

—Vol avec escalade,

—Je vous jure....

—Tarr.

—Les [illegible]ciers.

—Allons, marchons.

—Cependant....

—Pas de cependant, ou nous allons vous crosser.

—[illegible] trouverez que c'est un peu dur.

—Nous avouerons cela quand vous aurez avoué que vous êtes un voleur.

—Je vous assure....

—Il fallait vous faire assurer contre les chances défavorables de votre état.

—Je suis établi.

—Brrr.

Et le lendemain, le jaloux reçut, des six heures, une lettre de son [illegible]

"Mon ami, je suis à la Préfecture ; viens me rec[illegible] ici.

Tout à toi."

Il n'eut pas de peine à deviner le motif de son ami.

—Je le suis, dit l'autre, comment reconnaître ce service ?

—C'est très facile. Figure toi que je suis le plus malheureux des hommes ; ma femme me trahit.

—Pas possible.

—Rien n'est plus vrai, j'ai surpris le traître.

—Oh ! oh ! pensa l'autre, nous sommes donc deux.

—Et je me bats avec lui à huit heures. Tu me serviras de témoin.

—Avec plaisir, mon ami, car ton affaire est la mienne. Le scélérat nous le, tuerons. Je partage bien ta juste colère.

Et tous deux partirent au bois de Boulogne. A deux heures de l'après-midi personne n'était venu, et ils déjeûnèrent ensemble.

Figaro.

ERRATA.

Dans l'article intitulé *du Suicide*, publié dans notre dernier No., il s'est glissé plusieurs erreurs ; nous rectifions seulement celles qui nuisent au sens :

2e. paragraphe de *rendse* hommage, lisez *rendre* &c

do. do. au lieu de article de *fei*, lisez *fei*.

do. à la fin—au lieu de nous *déclirons*, lisez *déclinons*.

3e. paragraphe, au lieu de *pesser*, lisez *passer* &c.

5e. paragraphe, 1°. au lieu de *conséquence*, lisez *conséquence*.

Même paragraphe : *une conséquence de ces lois et un principe d'équité que* &c., lisez : principe d'equite, q e &c.

9e. et dernier paragraphe : au lieu de *lo-* lisez *loi*.

A la dernière ligne, au lieu de *cecite*, lisez: *cette* &c.

Do. do. après ces mots..... *est étrangère*, qui terminent l'article, ajoutez : *à la religion*.

Décédé hier, à 4 heures et demie de l'après-midi, M. L. CHOISNE. Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 9 heures et demie. Son corps est exposé rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Bolivar, Welsch, Havre. Quertier & Bouti.
Bar que Belona, Hutchkinson, Liverpool, Booth & Co.
Barque Adélaïde, James, Liverpool, A. & J. Dennistoun & co.
Brick Harriet, Ross, Liverpool, B. Booth & co.
Brick Orleans, Chase, des Iles Turques, V. Roumage.
Goël. Wild Cat, Martin, Brazoria, S. K. Baron.
Goël. Bien Aparecida, Villadrudn, Matrque, Estevanell & Couryal.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pocahontas, Hubbel, des passes, ayant mis en mer les bricks Agenora et Primera de Mahon, et une goëlette espagnole. Il rapporte qu'il n'y avait rien de nouveau en dehors ni en rivière.

Bateau de remorque Whale, Wood, ayant mis en mer le navire Creole, et amené les navires Home, de Liverpool, et Cecilia, de Nantes. Il a laissé la barre le 24, et rapporte le brick Action, de Malaga.

Navire Home, Mitchell, de Liverpool.
Navire Cecilia, Angaud, de Nantes.
Goël. Weree, Arnoux, de Tampico, sur lest.
Bateau à vapeur Friend, Scott, de La Fourche.
Bateau à vapeur Heroine, Dillier, de St. Louis, avec un chargement assorti.

LOTERIE DES NATCHITOCHES.

TIRAGE DE LA 27ME. CLASSE,
24—14—26—12.

26 nov J. B. FAGET, directeur.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 24 Nov. 1832.

Le premier mardi de décembre prochain, la Direction procédera à l'élection des Caissiers des différentes branches de cette institution.

26 nov J. B. PERRAULT, caissier.

20 FUTAILLES huile de Sperm presque sans été, de première qualité ; 50 caisses blanc de baleine ; à vendre par

26 nov STETSON & AVERY.

ARRIVÉ PAR L'OLYMPIA.

ALEX. PAYA, *venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No 183*, prévient les personnes qui désireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gracieux et caricatures, tableaux à l'huile et gravures ; parfumerie fine, très variée ; parapluies et ombrelles ; nécessaires et cartonnages ; un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'etrennes ; pistolets, cannes à épées, poignards, rotteux, canifs, ciseaux et ciseaux, en tous genres ; bretelles, cravattes et cols ; bijouterie nouvelle ; papier lettres, à dessin et objets de bureaux ; brosses et peignes en tout genre ; lorgnettes de théâtre, bourses, fleurs pour coiffures ; masques ; casquettes ; portefeuilles très-variés; cartes de visite; briquets; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies en boîte à barbe; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût.

26 nov—6

IL a été perdu ou égaré le 23 de ce mois, par un domestique du soussigné, un grand *PORTEFEUILLE* contenant divers papiers, entr'autres, des notices et reçus de taxes sur les propriétaires de la ville de McDonogh. Le public est par le présent informé que ces reçus sont nuls et non-avenus. En conséquence, les propriétaires dans la dite ville de McDonogh sont par le présent notifiés de ne point les payer, à moins qu'ils soient présentés par le shérif soussigné, ou par un de ses représentants légaux.

Une récompense de $20 sera donnée à celui qui remettra ce porte-feuille ou les papiers et reçus susdits.

Bureau du Shérif, faubourg Lafayette, 24 novembre 1832.

JOUES. CHARBONNET, shérif.

26 nov

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de France, une grande quantité d'articles nouveaux de fantaisie et autres, qu'il offre à vendre à des prix très modérés,

Fichus 3/4 4/4 et 5/4 gaze riche imitation blonde.
Ceintures brochées en pièce et par douzaine,
Gants pour hommes, couleurs assorties, noirs, consus blanc, noirs, cousus noir ;
Gants pour femmes, couleurs claires.
Schals de crêpe, 4/4 5/4, riches,
Gros de Naples, noir noir, et gros de Berlin, noir noir,
Bretelles en soie élastique.
Do. en coton de toutes les qualités.
Indiennes françaises couleurs assorties et pour deuil.
Mouchoirs 3/4 indienne couleurs assorties.
Mouchoirs de soie à connés riches.
Jarretières élastiques en soie.
Glands en soie très-grands.
Bas de soie noirs et blancs, brodés pour femmes.
Do. de coton blancs brodés do. do.
123 parapluies français en couleurs assorties de 30 à 32 pouces, et à épée.
Bas de coton blanc pour enfants.
Bas de coton blanc à côtes, mécanique, pour hommes.
Grands schals crepon imprimés en 4/4 et 5/4.
Do. do. brodés. do. do.
Toile d'Irlande dans toutes les qualités.
Peignes découpés pour femmes, do. en écaille.
Etuis à cigarres.
Boîtes à musique choisies.
Peignes en cornes et buffle noir, à favoris.
Un grand assortiment de bijouterie fausse, tel que boucles d'oreilles, épinglettes, boucles de ceintures, agraffes de manteaux, boutons de chemises, &c. &c.
Nécessaires à musique pour dames.
Do. do. pour hommes.
Eau de Cologne, pommade.
Crêpe noir noir pour voiles.
Caricatures, portrait de femmes, &c.

Et un magasin un grand assortiment de marchandises sèches et articles de fantaisies d'importation antérieure.

PAUL LAGAY.
26 nov.—6 Rue de Chartres, No. 102.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832 ; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Benito March : un terrain situé à l'encoignure nord est des rues Dauphine et St. Philippe ayant 64, pieds 2 pouces de face à la rue St. Philippe et 63 pieds 2 pouces sur la rue Dauphine, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions : un quart comptant et le reste à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

SUCRE de la nouvelle recolte—50 boucauts beau sucre purgé, sur une habitation à 3 milles de la ville, à vendre par

26 nov DUCROS & MORPHY.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. J. ROBT. FULSFORD, maintenant en chargement et partira sous peu. S'adresser à

22 nov LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE—*Le 25 du courant.*

Le brick fin voilier, JOHN A. ROBB, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, partira positivement dimanche prochain, 25 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISSON, BROWN & CO.
21 nov 117 rue Royale.

POUR LE HAVRE, (passage seulement.)

Le navire bien connu BOLIVAR, capt. A. Welch, partira positivement pour le dit port le 25 du courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

19 nov QUERTIER & BOUTIN.

POUR TAMPICO.

Le grand beau et fine voilière MEXICO, capitaine James Almerda, partira sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

TUYES & CO.
17 nov Rue Royale No. 104.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 6 décembre 1832 ; à midi, j'exposerai en vente au magasin de feu, P. B. Penny, rue Bienville, entre les rues Chartres et de la Levée, une quantité de cheminées et tombes en marbre. Conditions: Comptant. Par ordre de la cour

26 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—. Jeudi, 27 Décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse un négrillon nommé Charles, âgé d'environ 13 ans, appartenant à la succession de feu Antoine André.

Conditions : un quart Comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. Feraud, notaire public. nov 26

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de Jeanne Berdoulet, décédée épouse de Martin Paradol :

Une négresse nommée Marie, âgée de 25 ans, avec sa fille Mirza, mulâtresse de 6 mois.

Une négresse créole, nommée Françoise, âgée de 35 ans, avec ses deux enfants, nommés Julien négrillon de 11 ans, et Uradie, négrite de 7 ans.

Conditions: La négresse Marie et la fille payables à 4 mois, et la négresse Françoise avec ses deux enfants payables le 16 avril prochain, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud. not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832 ; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu Antoine Philippe Leriche, savoir : Laty, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique : Théodore, mulâtre créole, fils de Laty, âgé d'environ 13 ans.

Conditions : 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, rég